

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

*-République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi*

*Ministère
des Infrastructures Terrestres, des Transports et
du Désenclavement*



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RELATIF A LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCES POUR LES VEHICULES DE L'AGEROUTE (MARCHE DE CLIENTELE**)**

D/1648/N

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022.
2. L'AGEROUTE Sénégal a obtenu de l'Etat du Sénégal des ressources dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de clientèle pour la couverture d'assurance de son Parc Automobile de l'Ageroute (S_SG_237).
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser le service suivant : couverture d'Assurance du parc automobile.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code des Marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal et à l'adresse e-mail suivante : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mmballo@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante :
AGEROUTE Sénégal Rue David DIOP angle Rue F à Fann Résidence - BP 25242 Dakar Fann Sénégal Tel: (+221) 33 869 07 51 de 9 h 00 à 17 h 00 tous les jours ouvrables à partir du **11 juillet 2023**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- a. Présenter au moins deux (2) expériences d'exécution de contrats d'assurance de parc automobile au Sénégal cours des cinq (5) dernières années à compter de 2018 dûment attestées par les clients bénéficiaires (pour être admises, ces expériences doivent être terminés au moins à 80 pour cent) ; chacune de ces expériences doit porter sur un contrat d'assurance automobile annuelle dont l'ensemble fait au moins cinquante (50) véhicules, chacun ayant une valeur minimale de seize millions (16 000 000) francs CFA.
- b. Fournir une attestation justifiant de l'existence d'une convention garagiste de marques avec au moins un concessionnaire de véhicules installé au Sénégal ;
- c. Produire des états financiers des trois dernières années à compter de 2020, accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises démontrant la solidité actuelle de la position financière du Candidat. (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées) ;
- d. pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'un établissement financier d'un montant minimum de cinq millions (5.000.000) FCFA.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA** par versement au compte au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar. Un exemplaire du dossier peut être consulté gratuitement sur place par les candidats qui le souhaitent.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence-Dakar au plus tard le **10 août 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

9. La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite d'ouverture des plis.

Elles seront ouvertes à la salle de réunion de l'AGEROUTE , en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-dessus, le **10 août 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Elles doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **300 000 F CFA**. La garantie de soumission doit rester valide vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité des offres. La garantie de soumission doit être délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**Le Directeur général
Ibrahima NDIAYE**